

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-026**

**Séance du 17 mai 2018**

**demande d'autorisation de travaux en RNN des Aiguilles Rouges dans le cadre de  
la création de la route forestière de Bérard**

Lors de sa séance du 17 mai 2018, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale des Aiguilles Rouges déposée par la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont Blanc pour la création de la route forestière de Bérard.

Au regard des documents fournis et des réponses apportées en séance, le CSRPN ajourne son avis et demande que le dossier soit complété sur les points suivants :

- cartographie du secteur concerné et du réseau d'îlots de sénescence ;
- point de vue du gestionnaire sur le projet et sur l'exploitation de la forêt par rapport aux enjeux de la réserve ;
- évaluation de l'impact à moyen et long terme de l'exploitation sur la réserve ;
- présentation de la stratégie et des enjeux de la gestion forestière sur les trois réserves naturelles du massif des Aiguilles Rouges.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

